

Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
COTE SABLEUSE
Commune
SAINT NAZAIRE

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20250605-De19-2025-AU
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025

DECISION DU MAIRE N° 19/2025

OBJET : fourniture d'un mini tracteur tondeuse neuf avec reprise d'une tondeuse autoportée

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L 2123-1,

Vu la délibération exécutoire n°20-2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'équiper les services techniques d'un mini tracteur tondeuse,

Considérant le rapport d'analyse des offres effectué par la direction des services techniques,

Considérant les résultats de la consultation pour la fourniture d'un mini tracteur tondeuse neuf avec reprise d'une tondeuse autoportée,

DECIDE

De confier la fourniture d'un mini tracteur tondeuse neuf avec reprise d'une tondeuse autoportée, à l'entreprise RURAL MASTER ELNE - DJB SAS domiciliée 13, rue Lavoisier à ELNE (66200),

pour un montant de 14 741,67 € HT soit 17 690,00 € TTC (déduction faite de la valeur de reprise du véhicule communal de 4 000,00 € TTC),

d'étendre la durée de garantie de 3 ANS (pièces et main d'œuvre) pour un montant de 589,60 € TTC.

Les autres clauses et conditions sont précisées dans le marché.

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 05 juin 2025

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID
Signature numérique
de JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.06.06
16:04:15 +02'00'

Jean-Claude TORRENS